

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019

Date de convocation :
12 février 2019

Date d'affichage :
12 février 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	57
Présents	:	39
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	14

Objet :

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à dix heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, DAUZATS, MM. ASTIÉ, BERTRAND, CLERGUE, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, BERNADOU, COLLADO, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, GOZE, AZAIS, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, FERNANDEZ, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, BUFFEL et ESQUERRE formant la majorité des membres en exercice ;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. GRAN a donné pouvoir à M. AZAIS
- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. BIAU
- M. DARGEIN-VIDAL a donné pouvoir à M. ESQUERRE

Membres excusés : MM. TARROUX, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COMENT, SANCHEZ, COMBELLES, BENAMAR, PRADELLES, ESCUDIER, JACQUET, BIEZUS et BOZZO.

- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Vu la loi N° 87-529 du 13 Juillet 1987 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret N°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux
- Vu le décret N° 87-1101 du 30 décembre 87 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés
- Vu la délibération du 26 Juin 2015 assimilant le SDET à une commune de 20 à 40 000 Habitants

Monsieur le Président expose qu'il convient de créer un emploi fonctionnel de direction pour la directrice adjointe.

Il rappelle que les emplois fonctionnels de direction sont des emplois administratifs ou techniques de direction distincts des grades habituellement occupés par les fonctionnaires territoriaux. Ces fonctionnaires sont accueillis par voie de détachement pour une durée déterminée (maximum 5 ans renouvelables). Ils restent toutefois titulaires de leur grade et carrière d'origine qui continue à se dérouler parallèlement.

Monsieur le Président propose au comité syndical de compléter la délibération le SDET à une commune de 20 à 40 000 habitants et créant l'emploi fonctionnel de direction, en créant un emploi fonctionnel de direction adjointe.

Par ailleurs, Monsieur le Président ajoute qu'un certain nombre de mouvement interviennent au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps plein pour régularisation suite à un avancement pour réussite à un concours.
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe suite à départ en retraite.
- Création d'un poste d'attaché pour remplacement d'un départ à la retraite.
- Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour remplacement d'un agent momentanément indisponible

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical autorise son Président :

- **A compléter** la délibération du 26 Juin 2015, assimilant le SDET à une commune de 20 à 40 000 habitants et créant l'emploi fonctionnel de direction, par la création d'un emploi fonctionnel de direction adjointe.
- **A modifier** le tableau des effectifs en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 28 février 2019

Le Président,



A. ASTIÉ

